



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040696

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/01/2024 11H03 C:005300 I:39254
V/REF : 927078
V/Email reçu le Jeudi 25/01/2024 a 11H03

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 07515
IMMEUBLE : PONSONNIERES -07515
442-502 RUE DES SAGNES
BAT2 D
38750 HUEZ

Vaulx en Velin, le 15 Avril 2024

Référence Marché: M_230209003-1
LOCALISATION : ALLEE N502 SAGNES-LOGT DE M.NARDOU-2E ETAGE-TEL:06 99639915
MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE PORTE ACCES PIETON DU GARAGE PRINCIPAL
CELLE DU HAUT
Donneur d'ordre : M. S. GAGET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 29/01 A 07H15 :
INTERVENTION A PARTIR DE LA PORTE ACCES PIETON GARAGE
NOTRE TECHNICIEN CONSTATE QUE LA PORTE A ETE FORCE
REGLAGE, AJUSTEMENT ET GRAISSAGE DE LA PORTE D'ACCES EN PROVISIOIRE
CONTROLE FERMETURE-OUVERTURE
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU CYLINDRE ET DE LA SERRURE
REPLI DU CHANTIER

LE 14/02 A 07H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR NARDOU AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA SERRURE DE LA 1ER PORTE D'ACCES GARAGE
REGLAGE DU MECANISME ET CONTROLE
RESTE A REMPLACER LE CYLINDRE

POUR LA 2EME PORTE D'ACCES GARAGE PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA BARRE
ANTI-PANIQUE SANS CYLINDRE

LE 08/03/2024 A 10H00:
INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES
PRISE DES REFERENCES: PORTE 93CM POUSSANT GAUCHE BARRE NOVOFERM

NOUS CONSTATONS QUE LA BARRE ANTI PANIQUE POUSSANT DROIT NE FONCTIONNE
PAS DE L'INTERIEUR DANS LES GARAGES PENTE DESCENDANTE

LE 11/04/2024 A 11H30:
INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

REPLACEMENT DE LA BARRE ANTIPANIQUE SANS CYLINDRE DE LA 2EME PORTE
D'ACCES AU GARAGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT OK

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 12/04/24 a 08H55 _ Envo i (CR/AB)
DT LGESTION Email envoyé le 14/02/24 a 15H07 _ Envo i (CR/AB)
NOUS PRECONISONS LE REMPLACEMENT DE LA BARRE ANTI-PANIQUE SANS CYLINDRE
POUR LA 2EME PORTE D'ACCES GARAGE
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER
MP LGESTION Email envoyé le 30/01/24 a 10H42 _ Envo i (CR/AB)
NOUS PRECONISONS LE REMPLACEMENT POUR PORTE D'ACCES GARAGE
- SERRURE
- CYLINDRE
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	91,44		91,44
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	2	50,80		50,80
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	8	60,96		60,96
2,50	H(s) Menuisier le 11/04	52	69,98		174,95
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	52	91,44		91,44
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Barre anti panique	52	226,24		226,24
TOTAL H.T.					695,83
T.V.A. a 10,00%					69,58
TOTAL T.T.C.En EURO					765,41

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040696

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 927078 du 25/01/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 735 816 du 25/01/2024

THCMEEPCI Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

02-EE-2211-ENT-61567100

Marché : M - 230209003-1

Lieu d'intervention

MR NARDOU Alain

MME AMARDEILH Marie christine

502 Rue des Sagnes

Ponsonnières - BAT 2 D

38750 HUEZ

Téléphone : 06.99.63.99.15

07515-00002-00004-00043 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 01/01/2016

Délai

Date limite exécution : 09/02/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
MS00053 Réglage de porte de hall ou porte extérieure REGLAGE PORTE ACCES PIETON DU GARAGE PRICIPAL CELLE DU HAUT	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GAGET STEPHANE le 25/01/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Stéphane GAGET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN4



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **502 Rue des Sagnes Ponsonnières - BAT 2 D 38750 HUEZ**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **25/01/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 927078